



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Comité directeur pour l'éducation au développement durable
de la Commission économique pour l'Europe****Neuvième réunion**

Genève, 3 et 4 avril 2014

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de la troisième phase de la Stratégie de la CEE
pour l'éducation en vue du développement durable: rapports
nationaux obligatoires sur la mise en œuvre à présenter en 2014****Établissement et présentation de rapports nationaux
sur la mise en œuvre en 2014****Note du secrétariat***Résumé*

En vertu de son mandat, le Comité directeur pour l'éducation en vue du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est chargé de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2005/4/Rev.1, annexe, par. 4 b)). Les États participant à la Stratégie doivent en principe présenter leur ultime rapport national de mise en œuvre le 1^{er} novembre 2014.

Les rapports rendront compte des progrès accomplis au niveau national ou de l'État pendant la phase III de la mise en œuvre de la Stratégie (2011-2015). Les résultats présentés par les États membres seront analysés dans un rapport de synthèse qu'établira le secrétariat en 2015. Les conclusions des rapports seront présentées à une réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016.

La présente note vise à faciliter l'examen du processus de présentation de rapports par le Comité directeur à sa neuvième session. En outre, elle appelle l'attention des coordonnateurs nationaux sur les étapes de l'établissement des rapports, les délais et les considérations pertinentes.



I. Introduction

1. En mars 2005, les ministres de l'éducation et de l'environnement des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable lors d'une réunion de haut niveau à Vilnius. La Stratégie est un moyen d'action qui aide les pays de la région à introduire et promouvoir l'éducation au développement durable (EDD) dans le cadre de leurs systèmes d'éducation formelle, non formelle et informelle respectifs.

2. La mise en œuvre de la Stratégie est un processus continu. Cependant, afin de faciliter l'évaluation des progrès en la matière, trois phases ont été envisagées dans le Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie (CEP/AC.13/2005/4/Rev.1). Pour la phase I (2005-2007), qui visait à élaborer une base solide pour engager la mise en œuvre, il a été recommandé à chacun des pays de dresser le bilan de ce qu'ils accomplissent déjà et qui correspond aux objectifs de la Stratégie. En outre, les pays ont été encouragés à approuver des plans nationaux de mise en œuvre pour l'éducation au développement durable. Au cours de la phase II (2008-2010), qui portait sur la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie, et les pays ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales respectives. Au cours de la phase III (2011-2015), qui est désormais dans sa dernière année, les pays devraient avoir considérablement avancé dans la mise en œuvre de l'EDD.

3. Pour faciliter et évaluer la mise en œuvre de la Stratégie et pour assurer la sensibilisation du public au niveau national de même que le partage du fruit de l'expérience à l'échelle de la région, les États membres sont convenus d'évaluer périodiquement le processus de mise en œuvre sur la base d'un modèle uniformisé de présentation des rapports et d'un ensemble bien défini d'indicateurs, élaboré par le Groupe d'experts des indicateurs de la CEE.

II. Présentation de rapports nationaux sur la phase III de mise en œuvre

4. L'évaluation périodique donne des informations sur les résultats obtenus par les pays en ce qui concerne la mise en œuvre. Elle facilite l'application aux niveaux national et local en assurant une plus grande sensibilisation, en associant l'ensemble des parties prenantes concernées et en permettant de dresser le bilan et de déterminer les réussites et les difficultés. En outre, elle offre aux pays l'occasion d'apprendre les uns des autres dans la mise en œuvre de l'EDD, dans la mesure où elle fournit des renseignements détaillés sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées à l'échelle de la région.

5. L'évaluation de la phase III est particulièrement importante, car elle marque la fin d'un processus décennal correspondant à la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable. Le troisième rapport d'activité permettra de comparer directement les résultats des États membres avec ceux qui ont été consignés dans les deux précédents rapports et donnera ainsi un aperçu des faits nouveaux survenus dans la mise en œuvre de l'EDD dans chaque État membre et dans la région de la CEE. Enfin, l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la phase III est essentielle pour fixer les priorités futures concernant la mise œuvre de l'EDD.

6. Le secrétariat de la CEE est disposé à offrir le soutien et l'assistance nécessaires aux coordonnateurs nationaux pour l'établissement et la présentation des rapports.

A. Processus de présentation de rapports

7. Afin d'aider les États membres de la CEE et le secrétariat à établir les rapports, il conviendrait de prendre note des points ci-après:

a) Les modèles de présentation de rapports à utiliser pour établir des rapports nationaux d'exécution, contenus dans le document ECE/CEP/ASP.13/2014/5, sont disponibles en anglais, en français et en russe sur le site Web de la CEE consacré à l'EDD¹. En outre, la version électronique du modèle de présentation de rapports peut être demandée directement auprès du secrétariat par courriel (esd@unece.org);

b) La date limite pour la soumission au secrétariat des rapports nationaux d'exécution est le 1^{er} novembre 2014;

c) Les rapports devraient être soumis au secrétariat sous forme électronique en format Word par courriel (esd@unece.org);

d) Le texte du rapport devrait être rédigé en anglais. Les États membres sont encouragés à fournir le texte dans les deux autres langues officielles de la CEE, à savoir le français et le russe. Les rapports seront communiqués dans les langues dans lesquelles ils auront été reçus. Ils ne seront pas revus par les services d'édition ni mis en forme;

e) Les États membres de la CEE devraient établir le rapport de manière transparente et concertée en y associant toutes les parties prenantes concernées au niveau national ou de l'État. Les pays dotés d'une structure fédérale soumettront un seul rapport fondé sur les contributions des entités infranationales ou des différents États composant la Fédération;

f) Les deux premiers rapports intérimaires, établis en 2007 et 2010, sont disponibles sur le site Web de la CEE consacré à l'EDD, et le secrétariat affichera les rapports de 2014 sur la phase III sur une page Web spéciale lorsqu'ils auront été reçus;

g) Un rapport de synthèse sera également établi pour la troisième phase de mise en œuvre, qui présentera les progrès accomplis, identifiera les difficultés et formulera des recommandations;

h) Pour une aide complémentaire, les États membres peuvent consulter la page Web d'information sur les rapports nationaux d'exécution de 2014. De plus, le guide pour l'élaboration des rapports (ECE/CEP/AC.13/2009/5), établi pour le précédent cycle de présentation de rapports nationaux d'exécution, est disponible sur le site Web de la CEE² et comprend des informations détaillées sur les indicateurs du modèle de présentation de rapports.

¹ Voir <http://www.unece.org/index.php?id=34306>.

² Ibid.

B. Calendrier de présentation des rapports

<i>Processus proposé</i>	<i>Délai</i>	<i>Date</i>	<i>Acteurs clefs</i>
Processus préparatoire (identification des parties prenantes compétentes et des sources d'information, examen des rapports 2007-2010 s'il y a lieu, etc.)	1 mois	Mai 2014	Deux coordonnateurs nationaux: Ministère de l'éducation et Ministère de l'environnement, en concertation avec toute autre partie prenante concernée
Élaboration de l'avant-projet	1 mois	Juin 2014	Les deux coordonnateurs nationaux
Consultation des différentes parties prenantes au sujet du projet	1 à 3 mois	Juillet-septembre 2014	Consultation engagée par les deux coordonnateurs nationaux, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées (ministères autres que les coordonnateurs pour l'EDD, établissements d'enseignement, organisations non gouvernementales, autorités locales, organismes compétents en matière de renforcement des capacités, établissements de formation des éducateurs, etc.)
Achèvement du rapport (y compris sa traduction en anglais, en français ou en russe, s'il y a lieu)	1 mois	Octobre 2014	Les deux coordonnateurs nationaux
Présentation officielle au secrétariat	1^{er} novembre 2014		Un des coordonnateurs nationaux
Soumission électronique esd@un.org Envoi par la poste M ^{me} Simone Hofner Secrétariat du Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable Palais des Nations 1211 Genève 10 Suisse			

C. Consultations nationales

8. Il est très important de prévoir un processus transparent et participatif pour l'élaboration des rapports nationaux d'exécution afin d'assurer l'exhaustivité et la qualité des rapports, ainsi que pour sensibiliser les parties prenantes et les associer à la mise en œuvre de la Stratégie. L'identification de toutes les parties prenantes concernées à un stade précoce et leur mobilisation en vue de définir la portée et le contenu de l'évaluation sont donc des éléments essentiels du processus.

9. Il importe également de consacrer suffisamment de temps aux consultations, d'autant que, pour respecter le délai de présentation des rapports (1^{er} novembre 2014), ces consultations auront nécessairement lieu durant l'été.

D. Rôle du secrétariat

10. Le secrétariat de la CEE est disposé à offrir son aide aux coordonnateurs pour la préparation et la présentation du rapport.

11. Sur la base des rapports qu'il aura reçus, le secrétariat établira un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie. Le rapport de synthèse pour la phase III sera présenté à la dixième réunion du Comité directeur de la CEE pour l'EDD en 2015.

12. Le secrétariat veillera aussi à ce que les rapports soient affichés sur son site Web.

E. Documents et principes directeurs pertinents

13. Les documents clefs pour l'établissement des rapports nationaux d'exécution sont les suivants:

a) La Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1)³;

b) Le modèle de présentation des rapports (ECE/CEP/AC.13/2014/5);

c) Le guide pour l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2009/5);

d) Le premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie, «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre» (ECE/BELGRADE. CONF/2007/INF/3-ECE/CEP/AC.13/2007/2)⁴;

e) Le deuxième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre» (ECE/CEP/AC.13/2012/3)⁵.

³ Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/esd/Strategy&Framework.htm>.

⁴ Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/efe/Belgrade/Proceedings/Item3/Item3.html>.

⁵ Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=28258>.